



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020

Résumé

L'un des éléments les plus importants des activités statistiques de la FAO est l'élaboration et la promotion du Programme mondial de recensement de l'agriculture couvrant une période décennale. Tous les dix ans, la FAO examine les expériences des pays, révisé et publie une nouvelle série de lignes directrices relatives au recensement. En 2015, la FAO a publié le volume I du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, qui est le dixième programme décennal de recensement. Ce programme devrait servir de fil conducteur à tous les recensements agricoles réalisés dans les pays membres de la FAO dans le cadre du cycle de 2020, qui couvre la période allant de 2016 à 2025. Le volume 1 du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 est publié à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/publications/card/en/c/506491e2-2ed4-4a7d-8104-6358d0e40adc/>

Le Programme mondial de recensement de l'agriculture est le seul instrument de collecte de données qui produit des informations statistiques nationales sur les exploitations agricoles à l'échelon administratif le plus bas. En tant que tel, il est une source essentielle d'information pour les décideurs dans les pays membres. Le recensement est un instrument précieux qui aide les gouvernements à mettre en œuvre des politiques et des programmes, fondés sur des données factuelles, visant à améliorer le développement agricole et rural, l'accès à la terre ainsi que la sécurité alimentaire, et à réduire l'incidence négative des activités agricoles sur l'environnement. Les données de recensement sont également essentielles pour les acteurs du secteur privé, qui peuvent prendre des décisions éclairées orientant leurs investissements dans les activités agro-industrielles.

Les pays sont censés utiliser les lignes directrices du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 pour réaliser des recensements de leur agriculture au cours des dix prochaines années. L'utilisation des normes, des concepts et des définitions proposés par ces lignes directrices permettra de mieux comparer les données collectées au niveau international, et donnera la possibilité aux pays d'évaluer leur performance par rapport à d'autres pays. L'utilisation de ces lignes directrices aidera également les pays à élaborer un programme intégré d'enquêtes et de recensements, à utiliser des méthodes novatrices d'un bon rapport coût/efficacité, et à élargir la diffusion des données de recensement pour prendre des décisions stratégiques en connaissance de cause.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr238

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- 1) noter que le cycle 2020 de recensements agricoles a commencé et couvrira la période allant de 2016 à 2025;
- 2) appuyer le rôle de chef de file de la FAO dans l'élaboration et la promotion du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020;
- 3) exprimer sa satisfaction quant à la publication du volume 1 du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, qui orientera la conduite des recensements agricoles durant le cycle de recensement 2020;
- 4) inciter les membres de la FAO à utiliser les lignes directrices élaborées dans le cadre du Programme mondial de recensement de l'agriculture pour faciliter l'harmonisation et la comparabilité internationale des résultats des recensements nationaux;
- 5) encourager les partenaires fournisseurs de ressources à aider les pays en développement à réaliser un recensement de leur agriculture.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Jairo Castano
Statisticien principal et chef de l'Équipe des recensements et enquêtes agricoles
Tél.: +39 06 57055166

I. Introduction

1. La FAO a fourni des orientations aux pays sur la conduite des recensements nationaux de l'agriculture dans le cadre de programmes décennaux¹. Le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, également connu sous le nom de dixième programme décennal, est une norme internationale qui devrait stimuler la réalisation de recensements agricoles dans tous les pays durant la période allant de 2016 à 2025.
2. Un recensement agricole est un exercice statistique à grande échelle qui consiste à collecter, traiter et diffuser des données sur la structure de l'agriculture dans une grande partie, voire la totalité du territoire national. Il permet généralement de collecter différentes données structurelles: taille des exploitations, régimes fonciers, utilisation des terres, surface cultivée, irrigation, effectifs du cheptel, main d'œuvre et autres intrants agricoles. L'exercice consiste à recueillir des données aux niveaux des exploitations mais parfois aussi à l'échelle d'une collectivité.
3. Au cours du cycle de recensement 2010, qui couvrait la période 2006-2015, 132 pays ont conduit des recensements agricoles, un nouveau record qui dépassait le record antérieur de 122 pays du cycle de recensement de 2000.

II. Importance du recensement agricole

4. Le recensement agricole est l'un des principaux instruments de collecte de statistiques agricoles de base dans un pays. Il doit être inclus dans le cadre d'un programme intégré de collecte et de compilation de données visant à fournir des informations statistiques complètes pour réaliser des travaux de statistique courants mais aussi élaborer des politiques agricoles et prendre des décisions dans les secteurs de la recherche et du secteur privé.
5. Le recensement agricole donne un aperçu de la structure du secteur agricole dans un pays et, par rapport aux cycles précédents, il offre la possibilité de définir les tendances et les transformations structurelles du secteur et met en avant les domaines nécessitant une intervention des politiques. Les données de recensement sont également utilisées comme référence pour les statistiques actuelles, et leur valeur augmente quand elles sont utilisées conjointement avec d'autres sources de données. Souvent, les utilisateurs de données considèrent qu'il est nécessaire de réaliser des études plus approfondies de certains domaines du secteur agricole et que le recensement peut être un cadre pour les enquêtes par sondage ciblées. Ainsi, le recensement répond à plusieurs besoins des utilisateurs et des producteurs de données.
6. En ce qui concerne les besoins des utilisateurs, le recensement agricole:
 - a) contribue à l'élaboration de politiques et à la planification agricole fondées sur des données factuelles;
 - b) facilite la prise de décision dans les domaines de la recherche, de l'investissement et du commerce;
 - c) contribue à l'évaluation de l'incidence des activités agricoles sur l'environnement;
 - d) aide à évaluer la sécurité alimentaire dans les exploitations agricoles et le rôle des femmes dans les activités agricoles;
 - e) fournit des données de référence au niveau géographique, local et national, pour le suivi et l'évaluation des projets et des interventions;
 - f) permet de recueillir des informations essentielles pour estimer l'économie non observée et élaborer les comptes nationaux et les comptes économiques de l'agriculture.

¹ Ce nouveau recensement agricole est le dixième du genre organisé dans le cadre d'un programme décennal dont le lancement remonte à 1930. Les cycles de 1930 et de 1940 ont été financés par l'Institut international d'agriculture (IIA). Les sept cycles suivants - en 1950, 1960, 1970, 1980, 1990, 2000 et 2010 - ont été réalisés sous l'égide de la FAO, qui a assumé les responsabilités de l'IIA suite à sa dissolution en 1946.

7. S'agissant des besoins des producteurs de données, le recensement agricole:
- fournit une base de référence fiable permettant de rapprocher et d'améliorer les statistiques concernant les cultures et l'élevage;
 - fournit des cadres pour les enquêtes par sondage menées dans le programme d'enquêtes agricoles, ainsi que des informations pour élaborer la matrice de bases d'échantillonnage;
 - contribue à la création ou la mise à jour du registre des exploitations agricoles.

III. Structure du Programme de recensement de l'agriculture 2020

8. Le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 a été élaboré, notamment, en examinant les expériences et les enseignements tirés par les pays durant le cycle de recensements de 2010, et en consultant les intervenants et les partenaires de développement, ce qui a permis de mettre au point une approche renforcée et des méthodes de recensement plus perfectionnées.

9. Le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 est proposé sous la forme de deux publications qui permettent de séparer nettement deux volets du recensement:

- le volume 1 «Programme, concepts et définitions» traite des aspects méthodologiques et conceptuels du recensement agricole. Ce volume est publié à l'adresse: <http://www.fao.org/economic/ess/ess-wca/wca-2020/en/>
- Le volume 2 «Aspects opérationnels», en préparation, portera sur les détails pratiques des différentes étapes de la conduite effective d'un recensement agricole.

IV. Principales caractéristiques du volume 1

10. Certaines des principales caractéristiques du volume 1 du Programme mondial de recensement de l'agriculture sont examinées ci-dessous.

11. **Synergies avec d'autres initiatives:** L'une des principales, et nouvelles, caractéristiques du nouveau programme est son lien étroit avec la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (2010²), une initiative développée par plusieurs partenaires internationaux, notamment la FAO, et parties prenantes nationales. Le recensement agricole est l'une des pierres angulaires de la Stratégie mondiale étant donné qu'il s'agit d'une source importante pour constituer l'ensemble minimal des données et informations de base (premier pilier de la Stratégie mondiale) et intégrer l'agriculture dans les systèmes statistiques nationaux au moyen d'une matrice de bases d'échantillonnage et d'un système d'enquête intégré (deuxième pilier). Pour de plus amples informations sur la Stratégie mondiale, consulter: <http://www.fao.org/economic/ess/ess-capacity/ess-strategy/en/> .

12. **Intégration dans le système de statistique:** Le Recensement mondial de l'agriculture 2020 met l'accent sur l'intégration du recensement agricole dans le cadre global du système des recensements et enquêtes agricoles intégrés. Les pays disposant d'un système d'enquêtes agricoles peuvent utiliser l'approche classique comme cadre et, pour ceux qui n'en sont pas dotés, l'approche modulaire ou le système de recensement intégré et d'enquêtes agricoles peut constituer un bon point de départ.

13. **Les méthodes de recensement:** Il est communément admis que les pays utilisent des approches méthodologiques différentes en matière de recensement en fonction de leur situation, de leur niveau de développement et de leurs besoins. L'examen des expériences et des enseignements tirés durant le cycle de recensement 2010 a montré que le recensement agricole peut être effectué de plusieurs façons différentes. À cet égard, le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 prévoit quatre modes de recensement agricole: l'approche classique (ponctuelle), qui est toujours

² Banque mondiale, FAO et ONU 2010. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Rapport n° 56719-GLB.

largement utilisée; l'approche modulaire, qui a été introduite dans le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2010 et qui est une approche efficace et économique de collecte de vastes ensembles de données; le système de recensement intégré et d'enquêtes agricoles, au moyen de modules d'enquêtes selon un système de rotation au fil des années entre deux recensements; et le recensement combiné, qui utilise des données administratives. Chaque module a ses avantages et ses limites et son utilisation dépend des besoins et de l'évolution technique et statistique du pays.

14. **Rubriques «cadres» et «essentiels»:** L'une des caractéristiques nouvelles du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 est la réintroduction de la notion de rubriques «essentiels» et d'une distinction nette entre celles-ci et les rubriques «cadres». Il est recommandé à tous les pays de collecter des données relatives aux rubriques essentielles, quel que soit leur mode de recensement agricole (classique, modulaire, intégré ou combiné). Les rubriques «cadres», en revanche, sont destinées spécifiquement à figurer dans le module de base d'un sondage fondé sur l'approche modulaire afin de fournir des données pour les cadres des modules supplémentaires. Outre les rubriques susmentionnées, il existe des rubriques dites «complémentaires». Elles concernent les pays qui souhaitent recueillir des informations plus détaillées sur des thèmes en particulier et peuvent s'inscrire dans n'importe quelle approche.

15. **Thèmes nouveaux et améliorés sur le recensement:** Le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 permet d'améliorer la méthode utilisée pour évaluer la répartition des décisions de gestion et introduit l'identité du titulaire des droits de propriété (terres/élevage) au sein du ménage. Cette approche est utile pour comprendre le processus de prise de décision au sein de l'exploitation et la production de données ventilées par sexe. L'approche adoptée pour évaluer la sécurité alimentaire a également été actualisée en examinant la gravité de l'insécurité alimentaire telle qu'elle est subie par les individus dans la population. Cette approche, élaborée dans le cadre du projet «Voices of the Hungry» (la voix de ceux qui ont faim) de la FAO, utilise l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) pour mesurer la sécurité alimentaire des ménages au moyen d'une enquête fondée sur des données d'expérience.

16. En outre, le Programme mondial fournit une liste révisée des thèmes et des rubriques permettant de mieux répondre aux besoins nouveaux, notamment deux thèmes inédits: «Pêches» (pêche de capture au niveau des ménages) et «Environnement/gaz à effet de serre» (données agroécologiques de base sur les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac).

17. **Informatique:** Les directives relatives au Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 mettent aussi davantage l'accent sur l'utilisation des technologies de l'information dans la collecte, le traitement et la diffusion des données. Le recours croissant aux technologies dans les recensements et les enquêtes permet de réaliser des gains d'efficacité non négligeables et réduit considérablement le délai entre la collecte des données et leur analyse. Il s'agit notamment de l'entretien individuel assisté par ordinateur, des méthodes de collecte de données par internet et du géoréférencement. De même, les résultats interactifs et les données en ligne (tableaux, graphiques, cartes), ainsi que l'accès à des microdonnées anonymes, offrent de nouvelles possibilités de diffuser les recensements. Des outils de diffusion inédits et conviviaux étayent la prise de décisions éclairées, libèrent la créativité des utilisateurs en matière d'analyse et accroissent la valeur des données issues des recensements aux fins des politiques, de la recherche et des activités commerciales dans le domaine agricole, outre les fonctions statistiques habituelles.

18. **Mise à jour des concepts et des classifications:** Les concepts et les définitions relatifs au travail et à l'emploi dans l'exploitation ont été actualisés afin d'être compatibles avec le nouveau cadre de statistiques mis au point par l'OIT (2013). Le concept de forêts et autres terres boisées a également été redéfini afin d'être en conformité avec le Cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) adopté par la Commission de statistique des Nations Unies en 2012. Les classifications relatives à l'utilisation des terres, aux domaines d'activité économique, aux cultures, à l'élevage, aux machines et équipements ont toutes été mises à jour en ligne conformément aux normes statistiques internationales les plus récentes.

19. **Caractéristiques conservées:** Le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 conserve trois grandes caractéristiques introduites dans le cadre du programme précédent de 2010. **Premièrement**, l'intégration entre le recensement de la population et des logements et le recensement agricole est de nouveau mis en avant. **Deuxièmement**, la possibilité de collecter des données au niveau des collectivités demeure compte tenu de la forte demande et de l'utilisation accrue de ce type de données, qui représente un coût marginal sur le terrain. **Troisièmement**, les données recueillies à l'échelle des collectivités sont destinées à constituer une base d'information sur les infrastructures et services qui sont à la disposition des exploitations agricoles.

V. La voie à suivre

20. Les caractéristiques principales du premier volume du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 découlent d'un examen de l'expérience acquise au niveau national dans le cadre du cycle du Programme 2010, qui s'appuie sur des consultations de grande ampleur menées auprès des pays, ainsi que des avis d'experts mondiaux et régionaux et de la reconnaissance des besoins nouveaux.

21. Les pays devraient adopter les lignes directrices du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 pour mener à bien le recensement de leur agriculture au niveau national. L'utilisation des normes, des concepts et des définitions proposés par ces lignes directrices garantira que les données recueillies sont comparables à l'échelon international, et donnera la possibilité aux pays d'évaluer leur performance par rapport à d'autres pays. L'adoption des lignes directrices aidera également les pays à élaborer un programme intégré d'enquêtes et de recensements, à utiliser des méthodes novatrices et d'un bon rapport coût-efficacité, et à élargir la diffusion des données issues des recensements en vue de faciliter la prise de décisions stratégiques en toute connaissance de cause. En recueillant le nombre recommandé de rubriques «essentiels» indépendamment de la méthode de recensement, les pays auront la certitude que la continuité historique des séries chronologiques restera intacte. Cette continuité permettra d'identifier les tendances ou ruptures structurelles dans le secteur agricole.

22. Dans le cadre des activités visant à déployer le Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, la FAO organise des tables rondes régionales pour faire connaître les nouvelles lignes directrices aux États membres de la FAO. Ces ateliers ont pour but d'aider les pays à acquérir une meilleure compréhension des nouvelles approches et méthodes de collecte de données préconisées par la FAO dans le cadre de ce nouveau programme. Les plans nationaux de mise en œuvre du cycle d'enquêtes et de recensements agricoles 2020 sont également examinés.

VI. Suite que le Comité est invité à donner

23. Le Comité est invité à:

- 1) noter que le cycle 2020 de recensements agricoles a commencé et couvrira la période allant de 2016 à 2025;
- 2) appuyer le rôle de chef de file de la FAO dans l'élaboration et la promotion du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020;
- 3) exprimer sa satisfaction quant à la publication du volume 1 du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020, qui orientera la conduite des recensements agricoles dans le cycle de recensement 2020;
- 4) inciter les membres de la FAO à utiliser les lignes directrices élaborées dans le cadre du Programme mondial de recensement de l'agriculture pour faciliter l'harmonisation et la comparabilité internationale des résultats des recensements nationaux;
- 5) encourager les partenaires fournisseurs de ressources à aider les pays en développement à conduire un recensement agricole.